

AGRICULTURE - EUROPE

GROUPE DES ELUS COMMUNISTES

Agriculture
Redistribution des aides européennes :
un débat en trompe l'oeil !
14 février 2008

Contribution de Gérard Lahellec

A travers les débats organisés autour du «bilan de santé de la PAC», la question posée aux participants est à peu près la suivante : « Comment envisagez-vous les modalités de redéploiement des aides européennes pour accompagner les évolutions des politiques agricoles? ». En d'autres termes : à qui et comment ponctionner les aides européennes existantes pour les redéployer, à qui et pour quelles actions ?

En réalité, il s'agit, à travers cette apparente concertation, de faire face à la dérégulation voulue et envisagée par Bruxelles avec le démantèlement des organisations de marché. Conscient des orientations très libérales de l'Europe et de son absence totale d'ambition en matière de développement des productions vivrières, le gouvernement français et son ministre de l'agriculture aimeraient bien se présenter en bons élèves de l'Europe et parvenir à un consensus en vue de la présidence de l'Union Européenne qui sera prochainement assurée par la France.

Mais en ouvrant le débat sur la redistribution des aides, l'objectif est aussi de se glisser dans le sillage très libéral des orientations européennes actuelles dont le fil conducteur est le cap fixé par l'OMC. Tout l'exercice consiste à donner l'impression que l'on concerte et que notre pays, aux yeux de l'Europe, est prêt à accepter de remettre en cause les dites aides européennes en abandonnant toutes les références sur lesquelles elles sont aujourd'hui attribuées. L'objectif poursuivi, en faisant glisser les aides prioritairement vers le développement rural et la prétendue protection de l'environnement, est d'aboutir à une dérégulation totale de la production et de la formation des prix payés aux producteurs au profit de la libéralisation totale du marché.

On remarquera, d'ailleurs, que parmi les propositions contenues dans le rapport de la commission Attali, il en est une qui prévoit notamment d'instaurer la liberté tarifaire en supprimant l'interdiction de revente à perte et de discrimination tarifaire. Avec de telles dispositions formulées pour favoriser la «libération de la croissance», on imagine les effets du rapport de force qui s'établirait entre les mastodontes de la grande distribution et leurs «petits» fournisseurs.

L'exercice d'équilibriste dans lequel la France est engagée consiste donc à se soumettre à l'exercice de dérégulation voulu par Bruxelles, à accepter la réduction de nos ambitions en matière de régulation et de développement agricoles et à demander à la profession et aux filières d'en fixer les contours et les limites, si possible en s'attirant les faveurs d'une opinion publique sensible aux questions environnementales et disposée, souvent par ignorance, à accepter une réduction de nos ambitions en matière de développement agricole et de souveraineté alimentaire. L'objectif affiché d'évoluer vers des aides plus équitables et mieux uniformisées, ce qui constitue des objectifs louables, supposerait que l'on travaille en toute objectivité, en comparant ce qui est comparable, en choisissant les bonnes échelles géographiques pour répondre de manière pertinente et solidaire au juste rapport qui doit s'établir entre développements agricoles et développements humains et environnementaux, à l'échelle de l'Europe comme à l'échelle du Monde.

Malheureusement, le débat, à peine ouvert, se referme sur un scénario cousu de fil blanc. Il est surtout question de se soumettre de la manière la moins douloureuse possible à la dérégulation des marchés voulue par Bruxelles en application des orientations de l'OMC dont l'objectif est le déploiement du libéralisme à l'échelle planétaire pour l'ensemble des filières.

Gérard Lahellec le 14 février 2008